



Toulouse, le 27 septembre 2017

L'inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique
d'Education musicale et de chant choral

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'éducation
musicale et de chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Secrétariat des IA-IPR

Affaire suivie par :

Nelly VIGNE

IA-IPR Education musicale

Téléphone

0612161545

Courriel

nelly.vigne@ac-toulouse.fr

Adresse mail du service

Secretariat.ipr@ac-toulouse.fr

Adresse postale :

CS 87 703

31077 Toulouse

Cedex 4

Adresse physique :

75, rue Saint Roch

31400 Toulouse

Objet : Informations de rentrée

C'est avec plaisir que je prends contact avec vous l'occasion de cette rentrée 2017. Mes premiers mots vont à Sandrine Petrali dont nous saluons et remercions chaleureusement l'action dans l'académie et à laquelle nous adressons nos meilleurs vœux d'installation à Aix-Marseille, sa nouvelle académie.

Je suis ravie de m'inscrire dans la continuité de ses démarches et de m'engager à vos côtés dans notre mission qui vise l'heureux accomplissement de nos élèves.

La mobilité professionnelle m'amène à formuler des souhaits de bienvenue pour les professeurs qui intègrent notre académie et des félicitations pour les lauréats du CAPES. Ceux-ci entameront cette année leur première année d'enseignement et nous leur souhaitons courage et confiance.

Bien que d'aspect un peu formel, ce courrier n'en porte pas moins mes intentions sincères de vous adresser mes vœux d'épanouissement pour cette nouvelle année, année qui sera marquée par une valorisation de la pratique musicale collective. La volonté ministérielle d'une rentrée en musique ainsi que les déclarations officielles qui l'accompagnent, contribuent à accorder toute l'importance que notre discipline mérite dans le paysage des enseignements scolaires : *« La clé d'une éducation réussie repose sur la capacité à faire appel tout à la fois à l'intelligence et à l'émotion. La sensibilité et la raison ne sont pas contradictoires. Elles sont au contraire complémentaires et contribuent toutes deux au développement et à l'épanouissement des enfants. Nous devons en particulier nous appuyer sur la capacité d'empathie des enfants pour encourager, dès le plus jeune âge, les formes de coopération. Le théâtre ou les pratiques musicales collectives qu'il s'agisse de chorale ou d'orchestre, sont très importants car ils supposent l'écoute de l'autre pour atteindre une harmonie collective. La musique crée tout simplement du bonheur. Et son bienfait cognitif est démontré »*, Jean-Michel Blanquer (ministre)

Je sais que vous avez été nombreux à vous mobiliser pour la rentrée en musique, malgré le peu de temps disponible pour les préparatifs et je vous en remercie vivement. Sans aucun doute votre mobilisation aura contribué à créer un moment de cohésion et de joie partagée ainsi qu'à faire rayonner notre discipline. Notre ministre a lancé une enquête brève permettant de recenser les événements réalisés. Cette enquête a dû vous parvenir récemment dans votre boîte mel et je vous remercie de bien vouloir y répondre.

Relativement aux directives d'enseignement pour la nouvelle rentrée, vous trouverez ci-dessous les points que l'ensemble des inspecteurs a choisi de relever de manière collégiale:

« Pour la rentrée 2017, le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse engage les équipes pédagogiques et éducatives à se mobiliser tout particulièrement sur les priorités suivantes :

-l'inscription de l'action des équipes dans **les valeurs de la République** pour construire une école bienveillante, attentive aux besoins de tous les élèves, plus juste et qui favorise la réussite de chacun ;

-la poursuite de **la mise en œuvre des programmes du collège en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Les enseignants et les équipes disposent, à cette fin, de documents d'accompagnement publiés sur Eduscol;

-la poursuite de la **mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation**, avec une attention toute particulière portée à la valorisation des réussites des élèves, la mise en avant des progrès réalisés et les moyens d'y parvenir. Un travail collégial des évaluateurs, la clarté de la communication avec les familles sont nécessaires à cet effet. Le développement d'une culture commune de l'évaluation est l'occasion pour les équipes de prendre la mesure de leur action dans le cadre de leur établissement. Enfin, des évaluations nationales des acquis des élèves en mathématiques et en français sont prévues en classe de sixième à partir du mois de novembre 2017.

-l'instauration du programme « **devoirs faits** ». Ce dispositif d'aide aux devoirs dans le cadre d'études dirigées s'adresse aux élèves volontaires de collège et débutera au plus tard en novembre. Les IA IPR engagent les équipes pédagogiques et éducatives à se mobiliser pour accompagner les élèves dans ce temps d'étude organisé dans l'établissement en dehors des heures de classe. Ils soulignent à cette occasion l'importance pour l'ensemble des professeurs de réfléchir tout particulièrement l'articulation du travail en classe et du travail hors la classe.

-la poursuite de la mise en œuvre de **modalités d'enseignement diversifiées** (démarche de projet, différenciation pédagogique, travail collaboratif) dans le cadre des enseignements disciplinaires, de l'accompagnement personnalisé, des enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, des travaux personnels encadrés et des enseignements d'exploration au lycée.

L'aménagement de la réforme du collège prévoit des modifications en ce qui concerne l'organisation des EPI : ils sont désormais ouverts dès la sixième et les huit thématiques précédemment fixées disparaissent pour laisser plus de liberté aux équipes pédagogiques. En outre, pour plus de souplesse, les quatre heures hebdomadaires dévolues aux enseignements complémentaires peuvent être attribuées soit aux EPI, soit à l'Accompagnement Personnalisé, soit aux deux. Un seul impératif à respecter : à l'issue du cycle 4, tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires : EPI et Accompagnement Personnalisé.

-la contribution des disciplines à l'ensemble des **quatre parcours éducatifs** ([parcours avenir](#), [parcours citoyen](#), [parcours d'éducation artistique et culturelle](#), [parcours éducatif de santé](#)). Ces parcours, ainsi que le [parcours d'excellence](#) concernant les élèves des établissements classés en éducation prioritaire, sont portés par l'ensemble des équipes éducatives de l'établissement, en lien avec des partenaires extérieurs. Ils permettent la mise en cohérence entre les projets menés dans et hors la classe et favorisent "la continuité de l'école à l'enseignement supérieur" (projet académique 2014-2017, axe 2)

-la prise en compte des **ressources numériques** mises à disposition notamment via le [portail Eduscol](#) et les usages pédagogiques du [numérique](#). Les enseignants des collèges numériques et des lycées I@bellisés sont tout particulièrement concernés par ce sujet.

La rentrée 2017 marque également l'ouverture des **sites disciplinaires académiques rénovés** et du **site pédagogique transversal**. Les professeurs trouveront sur ce dernier des ressources issues des sites disciplinaires et concernant des dispositifs interdisciplinaires ou des enseignements transversaux mais également des ressources spécifiquement élaborées.

Enfin, les missions d'évaluation et d'accompagnement des corps d'inspection se dérouleront désormais dans le cadre du protocole **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations**. »

Former les futurs citoyens

L'assouplissement de la réforme souhaité par notre nouveau ministre ne change en rien l'ambition première de l'école qui est de faire réussir tous les élèves, d'élever chaque enfant, chaque adolescent au plus haut de ses possibilités. L'objectif à atteindre est un épanouissement intellectuel et personnel qui lui permette, dans un délai finalement relativement court, de s'insérer socialement et professionnellement dans la société et d'assumer à son tour les responsabilités d'un citoyen éclairé.

Ainsi, afin d'aider chaque élève à progressivement s'orienter vers le domaine professionnel de son choix, il appartient à toutes les disciplines et donc à tous les enseignants, d'aborder en classe le monde professionnel et économique. Les séquences d'éducation musicale, (intégrant ou pas un EPI) donnent régulièrement l'occasion, pour peu que l'enseignant y réfléchisse, d'aborder des domaines professionnels en lien avec les métiers du son : métiers de la scène, du spectacle, de l'édition musicale, de la création, de la production, de la diffusion, de la santé... Ces champs d'investigation, en lien avec des problématiques actuelles, en plus d'apporter des connaissances sur la musique, sont susceptibles de provoquer la curiosité, de toucher la sensibilité et de révéler des horizons préparant le devenir professionnel de nos jeunes.

Des axes forts structurant le parcours de formation du collège au lycée :

Dans le cadre d'une autonomie élargie des établissements, les grands axes demeurent donc stables et l'éducation musicale s'y réfère en lien étroit et complémentaire avec les autres disciplines :

- Consolidation permanente et attentive de la maîtrise du français
- Apprentissage de l'autonomie et du travail personnel de l'élève
- Développement de l'esprit critique des élèves et de la citoyenneté. Le programme de l'éducation civique et morale porté par tous les enseignements constitue une ressource non négligeable pour cette mise en œuvre.
- Une école inclusive au bénéfice de la différenciation pédagogique.

Relativement à ces axes, je vous propose de privilégier les stratégies pédagogiques favorisant :

- Le travail en équipe interdisciplinaire -le cadre de l'EPI en est privilégié
- l'usage des outils numériques pour une action pédagogique plus efficace, plus différenciée et contribuant à une mobilisation plus active des élèves
- la pédagogie de projet privilégiant les réalisations collectives
- la conduite d'une chorale active dans chaque établissement

Pratiquer collectivement la musique pour bâtir une École de la confiance

Face à cette demande ministérielle mobilisatrice en faveur de la pratique musicale collective, il revient donc au professeur d'éducation musicale d'investir la chorale avec un engagement particulièrement significatif. Ainsi, je vous encourage chères et chers collègues à conduire une chorale qui témoigne de vitalité et de rayonnement.

La vitalité d'une chorale, nous le savons tous, est conditionnée par de multiples paramètres: son taux de fréquentation (une bonne vingtaine de choristes *a minima*), l'assiduité et la diversité des inscrits (inter-cycle, multiniveaux), sa visibilité au sein de l'établissement et en dehors (manifestations publiques non seulement en fin d'année mais aussi ponctuelles au sein de l'établissement), son rayonnement (projet intégrant plusieurs disciplines artistiques, une classe d'école sur le cycle3 et/ou réalisation commune avec d'autres chorales scolaires et partenaires...), la qualité des répertoires travaillés, et enfin sur son statut officiel, lisible au sein du volet artistique et culturel du projet l'établissement.

Au-delà de l'impact bénéfique de la chorale sur le climat scolaire en faveur d'une cohésion sociale, de la mixité et du partage, les enjeux éducatifs visés sont importants. Ils s'inscrivent dans le prolongement du cours d'éducation musicale comme dans ceux des parcours d'éducation artistique et culturelle et du parcours citoyen. «La participation des élèves à la chorale de l'école, du collège ou du lycée leur permet de diversifier les situations les amenant à développer nombre des compétences visées par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Certaines relèvent spécifiquement du langage des arts que l'élève apprend à investir à un haut niveau d'ambition artistique et expressive (cf. notamment le domaine 1.4 : *Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps* et également le domaine 5 : *Invention, élaboration, production*). D'autres, transversales aux apprentissages, trouvent dans le cadre de la chorale une situation originale pour être mobilisées et développées (cf. notamment le domaine 2 : *Coopération et réalisation de projets* et également le domaine 3 : *Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative*). De ce fait, la prise en compte des compétences développées dans le cadre de la chorale peut contribuer à l'évaluation de la maîtrise du socle commun ». Cet extrait est issu de la circulaire n° 2016-201 du 13-12-2016, que vous trouverez en ligne

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110814

Prenant appui sur le décret n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014, cette circulaire rappelle également les obligations de service du professeur d'éducation musicale. Il y est ainsi stipulé que l'heure effective de conduite de la chorale est intégrée dans le temps de service hebdomadaire de l'enseignant et figure avec les heures de cours, dans son emploi du temps. Les « heures d'éducation musicale consacrées à la chorale sont intégrées dans le service d'enseignement des enseignants qui en assurent l'animation. Chaque heure de chorale est ainsi décomptée pour sa durée effective. » Une indemnité pour mission particulière (IMP), peut être octroyée au professeur lorsque celui-ci engage la chorale dans une prestation publique afin de rémunérer la charge de travail que cette manifestation engendre.

DIVERS

Madame Valérie Boubekour poursuit ses missions multiples au sein de la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (D.A.A.C) et m'aidera, en complément de Monsieur Fabien Vinues, dans l'accompagnement des professeurs au sein de la classe. Monsieur Jean-François Berthelot assurera cette année une mission pour développer les pratiques musicales collectives (en particulier au sein des lycées professionnels).

Une nouvelle interface verra le jour sur le site disciplinaire académique à la faveur d'un renouvellement complet. Je remercie Luc Vermander, I.A.N (interlocuteur au numérique) et web-auteur d'y contribuer. Vous pourrez également trouver auprès de lui des conseils pour vous accompagner dans vos démarches pédagogiques intégratives des outils numériques. A ses côtés, un groupe de réflexion devrait se constituer en cours d'année pour accompagner la mise en œuvre d'une dynamique académique dédiée au numérique en éducation musicale. N'hésitez pas à me faire savoir si vous souhaitez y participer.

Sur un territoire aussi vaste que celui de l'académie de Toulouse, la volonté de communiquer à distance est primordiale, qu'il s'agisse de transmettre ou de recevoir des informations. **Ainsi, il paraît essentiel d'activer votre boîte mel académique, unique canal dédié à la transmission de courriels professionnels.** Je vous suis par avance très reconnaissante de veiller à cet usage. Le lien suivant donne des indications à ce sujet : <http://www.education.gouv.fr/cid4278/la-messagerie-professionnelle.html>

De manière globale, de l'école au lycée, les stratégies pédagogiques sont chaque jour à inventer pour répondre aux problématiques de nos élèves en perpétuelle évolution. Je salue votre engagement, en toute circonstance, dans des projets de classe ou au sein de dispositifs spécifiques (C.H.A.M, chorale, orchestre...), en collège comme en lycée. Et il s'agit parfois de réalisations d'envergure qui forcent l'admiration. Merci pour tous ces efforts consentis. Ils répondent à la fois tant aux exigences des programmes et directives, qu'aux besoins éducatifs de tous nos élèves.

Je suis à votre disposition pour toute question d'ordre pédagogique ou plus largement professionnelle, vous pouvez me contacter par mel : nelly.vigne@ac-toulouse.fr, ou par téléphone : 0612161545

Soyez assuré(e)s cher-e-s collègues de ma confiance, de mon soutien et du plaisir que j'aurai à vous rencontrer,

Nelly VIGNE, IA-IPR d'éducation musicale et de chant choral

